

Rapport d'activité 1^{er} semestre 2019



Janvier 2019 - Juillet 2019

La Délégation des Barreaux de France a reçu mandat des trois instances représentatives des avocats français, le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers pour les représenter auprès des Institutions européennes.

Présidée par Jean Jacques Forrer jusqu'à septembre 2019, elle représente et assiste les instances représentatives de la profession au travers de ses 4 missions : la formation en droit de l'Union européenne (I), l'information juridique par ses publications (II), le soutien juridique (III) ainsi que la représentation d'intérêts (IV). Le présent rapport d'activités vise à effectuer un bilan des initiatives prises concernant ces 4 « piliers », pour le premier semestre 2019. La dernière partie du rapport aura pour objectif de restituer les relations extérieures et autres rencontres auxquelles la DBF a pris part (V) dans le cadre de ses activités.

I. FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une connaissance complète et à jour du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats.

x Formation continue

Les **Entretiens européens** rassemblent des intervenants de haut niveau tels que des fonctionnaires des institutions européennes, des juges ou référendaires de la Cour de justice de l'Union européenne et des avocats spécialisés dans certaines matières du droit de l'Union dans le cadre de séminaires thématiques construits en adéquation avec l'actualité juridique et les sujets d'intérêt pour les avocats.

Au cours du premier semestre 2019, la DBF a organisé **3 Entretiens européens** sur les thématiques suivantes :



• « *Droit européen du sport* » qui a rassemblé 36 participants, le 8 février dernier.



• « *Le contentieux à la Cour de justice de l'Union européenne : approches pratiques du contentieux européen* » qui a rassemblé 128 participants, le 20 mars dernier.



- « *Droit bancaire et financier européen* » qui a rassemblé 36 participants, le 21 juin dernier.

X Formation initiale

La DBF est intervenue, le 30 avril dernier, devant les étudiants de la Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles pour présenter aux élèves-avocats un panorama de l'impact du droit européen sur la profession d'avocat et des voies de droit de l'Union indispensables à l'exercice de la profession. Cette intervention a visé à former les étudiants à l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit national, notamment, sur la réglementation de la profession d'avocat, et aux bases des procédures contentieuses et non-contentieuses prévues par le droit de l'Union, à la disposition des avocats.

II. INFORMATION JURIDIQUE / PUBLICATIONS

L'objectif est de faire connaître, à échéance régulière, les actualités les plus récentes du droit de l'Union européenne qu'il s'agisse des textes européens présentés par la Commission européenne et en discussion au Parlement et au Conseil de l'UE, de la jurisprudence abondante de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'analyse des conséquences juridiques de ces différents développements.

La DBF transmet quotidiennement au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers et aux membres de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE) une **veille numérique** des actualités juridiques européennes du jour.



X **L'Europe en Bref** est une newsletter hebdomadaire gratuite de la DBF dont la présentation a fait l'objet de modifications. Elle offre une synthèse de l'actualité du droit européen (droit de l'Union européenne et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ainsi qu'un résumé des derniers appels d'offres en matière de services juridiques. Cette lettre est adressée à plus de **60 000 abonnés** et son contenu est également référencé par thématique sur le site Internet de la DBF.



X **Le Flash Bâtonniers** est une lettre d'information mensuelle à destination des Bâtonniers afin de les tenir informés des actualités les plus importantes du droit européen. Elle est également disponible sur le site Internet de la DBF. Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre afin d'accroître la visibilité des actions de la DBF.



X **L'Observateur de Bruxelles**, revue juridique trimestrielle dont l'éditeur est la DBF propose, d'une part, des articles de spécialistes de haut niveau du droit européen organisés entre un dossier thématique, des « points sur » et une chronique de contentieux européen ainsi que, d'autre part, un recueil de brèves d'actualité en matière de droit de l'Union et de droits fondamentaux. La revue compte actuellement **919 abonnés** et est référencée par plusieurs institutions françaises et européennes dont la Cour de justice de l'Union européenne. Elle est distribuée par les éditions Bruylant et est consultable en version numérique sur la base de données Strada Lex Europe.

Les thèmes des derniers numéros :

Janvier 2019 n°115 : La protection européenne des droits fondamentaux et de l'Etat de droit

Avril 2019 n°116 : Les défis du droit européen de la famille

Juillet 2019 n°117 : Les enjeux de la réglementation de la profession d'avocat par le droit européen

A noter que M. Guido Raimondi, Président de la Cour européenne des droits de l'homme jusqu'en mai 2019, a rédigé l'éditorial du numéro 115 et que M. Emmanuel Coulon, Greffier au Tribunal de l'Union européenne, a signé un article pour le numéro 117.

III. SOUTIEN JURIDIQUE

X Soutien juridique aux instances

La DBF a pour mission de fournir un **soutien technique et juridique sur les questions européennes** aux instances représentatives de la profession d'avocat.

JANVIER 2019

La DBF a réalisé pour le Barreau de Paris une recherche sur les conditions dans lesquelles un avocat de l'UE peut plaider en France devant un Tribunal de grande instance.

FEVRIER 2019

La DBF a fourni à Mme Hélène Fontaine, vice-présidente de la Conférence des Bâtonniers, une analyse concernant l'incompatibilité avec le droit européen de la disposition du projet de loi justice concernant la révision du montant des pensions alimentaires par les directeurs de CAF.

MARS-JUIN 2019

La DBF a réalisé, à la demande du Conseil national des Barreaux, une recherche de droit comparé concernant, d'une part, le filtrage des pourvois devant les juridictions suprêmes de plusieurs Etats membres et non membres de l'UE et, d'autre part, les organisations juridictionnelles nationales. Elle a permis la présentation de ses résultats par M. Thierry Wickers devant le comité responsable de l'étude de la réforme de la Cour de cassation.

AVRIL 2019

La DBF a réalisé, pour le Conseil national des Barreaux, des recherches concernant la compatibilité du projet de décret de la Direction des affaires civiles et du Sceau portant diverses mesures relatives à la communication électronique en matière civile et à la notification des actes à l'étranger, avec le règlement (CE) 1393/2007 relatif à la signification et à la notification des actes et a préparé une note sur le sujet.

La DBF a fourni, pour la Conférence des Bâtonniers, des éléments historiques et d'actualités concernant la lutte contre le blanchiment.

AVRIL-JUIN 2019

A la demande de la Présidente du CNB, la DBF a réalisé une analyse comparative des champs d'activités des professionnels (avocats, conseillers juridiques et conseillers fiscaux) exerçant dans les Etats membres de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et en Suisse. Cette analyse a été demandée en prévision de l'évaluation de la France par le GAFI au début de l'année 2020. Elle a été accompagnée d'une présentation détaillée des dernières lignes directrices du GAFI pour les professions juridiques de juin 2019.

MAI 2019

Dans le cadre de travaux menés par la Conférence des Bâtonniers, la DBF a rédigé une étude portant sur le fonctionnement de l'Institut belge des juristes d'entreprise et le principe de confidentialité applicable aux avis rendus par les juristes d'entreprise belges au profit de leur employeur.

X Soutien aux avocats

Une part croissante de la réglementation nationale est issue du droit de l'Union européenne ce qui peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une connaissance et d'une compréhension complètes du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter. La DBF fournit, à la demande d'avocats, une analyse juridique pouvant porter sur la réglementation et la jurisprudence européennes trouvant à s'appliquer dans leurs dossiers. Au cours du dernier

semestre, la DBF a répondu à 12 demandes de soutien juridique relatives, notamment :

- à la procédure législative européenne
- à la mobilité transfrontière des sièges sociaux
- aux règles relatives à la libre prestation de services pour un avocat

X Contribution aux travaux des autres délégations nationales de Barreaux

AVRIL 2019

- Demande de la Délégation autrichienne relative aux frais de justice

JUIN 2019

- Questionnaire du CCBE (comité libre circulation des avocats) relatif au contrôle de proportionnalité lors d'une nouvelle réglementation de la profession (fonctionnement au niveau national des études d'impact et mode de transposition de la directive proportionnalité)

IV. REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français auprès des institutions européennes directement ou à travers sa contribution aux travaux du Conseil des Barreaux européens (CCBE), notamment au cours de l'élaboration et de la discussion des textes européens susceptibles d'avoir un impact sur la profession d'avocat.

La DBF est en charge du **soutien juridique et logistique de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE)**, dirigée depuis janvier 2019 par M. Bertrand Debosque, chef de délégation, ainsi que des experts nommés par les instances pour les représenter. La DBF entretient des liens étroits avec le CCBE, assiste aux réunions de comité de ce dernier et fournit les éléments de préparation à la Délégation française en amont des comités permanents et réunions plénières du CCBE. Elle entretient également des liens étroits avec les représentations permanentes à Bruxelles des autres Barreaux européens.

Au cours du 1^{er} semestre 2019, la Délégation française et la DBF ont participé à 3 comités permanents et à une session plénière :

- le 28 février 2019 à Vienne (Comité permanent)
- le 29 mars 2019 à Rome (Comité permanent)
- le 17 mai 2019 à Porto (Plénière)
- le 28 juin 2019 à Bruxelles (Comité permanent)

Le bilan de l'activité de la DBF au cours du dernier semestre est le suivant :

X Accès à la justice / Médiation

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration d'un projet de programme de forma-

tion du CCBE à l'intention des avocats pour l'accompagnement des clients dans la médiation, en réponse à une demande de collaboration du Groupe de travail Médiation de la CEPEJ, Conseil de l'Europe (GT-MED). L'objectif est d'établir un programme de formation qui pourrait être intégré à la formation initiale des avocats sur la sensibilisation aux avantages de la médiation et sur la façon dont elle peut être utilisée dans la pratique des avocats. Les experts français étaient coordinateurs de ce projet et le schéma-type français de formation de l'avocat accompagnateur (CNB) a été utilisé comme base de travail.

X Assurance

La DBF a assisté les experts français dans le cadre des discussions entre le CCBE et le RIAD (Association internationale de l'assurance de protection juridique). Dans ce cadre, M. Jérôme Cayol, expert français, a participé à une réunion conjointe entre les représentants du RIAD et le CCBE à Bruxelles afin de défendre, notamment, le principe du libre choix de l'avocat consacré dans le document de position du CCBE sur l'assurance protection juridique.

X Blanchiment de capitaux

La DBF a suivi la révision des lignes directrices du GAFI pour les professions juridiques concernant une approche fondée sur les risques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle a recueilli les observations des experts français sur le projet de lignes directrices qui a été transmis au GAFI. Dans le cadre du CCBE, elle a suivi les travaux de la Commission européenne relatifs à l'évaluation des risques en matière de législation antiblanchiment.

X Convention européenne sur la profession d'avocat

La DBF a suivi et soutenu le projet de Convention européenne sur la profession d'avocat, notamment dans le cadre des travaux du groupe de travail « Convention européenne » présidé par M. Laurent Pettiti. Celui-ci a rencontré plusieurs comités du Conseil de l'Europe en vue de défendre le projet de Convention et, par la suite, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de lancer une étude de faisabilité sur l'opportunité de rédiger une Convention européenne sur la profession d'avocat, tel que recommandé par le Comité européen de coopération juridique (CDCJ). En avril, le CDCJ a nommé Mme Evelyne Serverin, directrice de recherche au CNRS, en tant qu'experte chargée de réaliser cette étude de faisabilité portant sur la valeur ajoutée et l'efficacité d'une Convention européenne sur la profession d'avocat.

X Délégation permanente auprès de la Cour de justice de l'Union européenne

La DBF a assisté la Délégation française lors de l'adoption de la réponse à la consultation de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, laquelle visait à souligner, notamment, l'accès insuffisant aux tribunaux de l'Union européenne en raison des règles strictes de recevabilité prévues par l'article 263 §4 TFUE et l'insuffisance de l'accès indirect au travers du renvoi préjudiciel.

X Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration de propositions de réforme du mécanisme de la Cour EDH, dans le cadre de l'évaluation, entreprise par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de la pertinence des réformes engagées par la Cour EDH depuis 10 ans dans le cadre du processus d'Interlaken. Dans le cadre de cette réflexion, M. Vincent Berger, expert français, est intervenu lors d'une table ronde du CCBE sur le même thème, visant à dégager des pistes de réflexions.

X Déontologie / Modèle de code de déontologie

La DBF a soutenu les experts français dans l'élaboration d'un projet de rapport du CCBE sur le financement du procès par les tiers, en se fondant sur les travaux des Barreaux français. Elle a assisté les experts français dans les travaux du groupe de travail « Vers un modèle de code de déontologie » relatifs à la rédaction d'un article sur les honoraires et sur les relations avec les clients.

X Droits Humains

La DBF a participé à la préparation de la candidature conjointe des délégations française, espagnole et italienne pour le Prix des droits de l'homme du CCBE 2019 ainsi qu'à la préparation de la Journée des avocats en danger 2020 en assistant les experts français dans la réflexion relative au pays qui devrait être mis en lumière à cette occasion. La DBF a assisté à une présentation, par l'ONG Human Rights Watch, de son rapport relatif à la situation des avocats en Turquie, dans les locaux du CCBE à Bruxelles. Elle a participé à l'organisation, en collaboration avec le CCBE, d'une audition de la sous-commission Droits de l'Homme (DROI) du Parlement européen, spécifiquement consacrée aux attaques à l'encontre de la profession d'avocat, ayant pour objectif de mettre en lumière la multiplication des attaques contre les avocats dans de nombreux pays y compris en Europe. Divers intervenants ont témoigné de leurs expériences en la matière, dont M. Richard Sédillot, expert français, au nom de l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD). La DBF a soutenu la déclaration commune adoptée par les Barreaux français et le CCBE sur la situation des avocats en Turquie, en réaction à la situation actuelle des avocats dans ce pays et en lien avec la journée de l'avocat en Turquie (Lawyers' day in Turkey). La DBF a également assisté M. Basile Ader, Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris et Président de l'OIAD dans la préparation de son intervention relative aux avocats en danger en Chine, au nom du CCBE, à l'occasion d'une table ronde relative aux politiques et pratiques en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme en Chine et dans l'Union européenne.

X Famille

La DBF a participé à la préparation, par les experts français, d'un nouveau questionnaire adressé aux délégations portant sur les divorces extrajudiciaires et le règlement Rome III, à la lumière de l'arrêt *Sahyouni* de la CJUE, ainsi qu'à l'élaboration d'une réponse française à ce questionnaire. L'objectif de ce dernier était de procéder à une étude comparée sur l'existence, dans les Etats membres de l'Union européenne, de divorces similaires au nouveau divorce français par consentement mutuel mais également d'analyser la manière dont

les divorces extrajudiciaires enregistrés sont traités dans les situations transfrontalières et d'identifier tout problème potentiel que le CCBE devrait traiter.

X Formation

La DBF a assisté M. Benjamin Pitcho, expert français, lors de son intervention au Comité économique et social européen (CESE) dans le cadre d'un événement organisé par l'Association européenne des prestataires de services pour personnes en situation de handicap (EASPD). Son intervention a porté, notamment, sur les pistes d'amélioration de la formation des avocats et plus largement des étudiants en droit en matière de droit des personnes en situation de handicap.

X Migration

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration de commentaires du CCBE sur la proposition de directive de la Commission européenne relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. Le CCBE considère que plusieurs aspects des propositions sont problématiques et devraient être réexaminés afin de garantir la protection des droits fondamentaux.

X Observatoire (projet base de données de droit comparé)

La DBF a participé à l'élaboration du projet de base de données comparative du CCBE sur la profession. Ce projet comporte deux objectifs, à savoir rassembler toutes les réponses aux questionnaires élaborés par le CCBE et les délégations ainsi que permettre aux délégations d'interroger les autres délégations sur la plateforme en ligne et que ces informations soient ensuite disponibles et partagées. La base de données sera axée autour de 4 thèmes : définition du champ d'activité de la profession, organisation professionnelle des barreaux (ordinaire et syndicale), règles d'accès à la profession et règles relatives à l'exercice de la profession (exemple : rôle de l'avocat dans le cadre d'une succession / notion d'avocat en entreprise / structures d'exercice). Le CCBE travaille sur l'arborescence de la plateforme.

X Observatoire des statistiques de la profession

La DBF a participé aux réunions du groupe de travail européen de l'Observatoire du CNB, lequel a pour but de collecter et centraliser les données statistiques de la profession d'avocat des pays participants. Lors de la réunion qui s'est tenue à Bruxelles, il a été décidé de créer un page Internet dédiée, hébergée par le CNB, rassemblant les données statistiques déjà collectées dans le cadre du « Statistics Book » réalisé par l'Observatoire du CNB afin de donner une plus grande visibilité à ces chiffres. La page s'appellera « European Lawyer Statistics Observatory » (ELSO) ou « Observatoire Statistique Européen des Avocats (OSEA) ».

X Surveillance

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration de recommandations du CCBE sur la protection des droits fondamentaux dans le contexte du maintien de la sécurité nationale. Le document s'intéresse à la question de savoir dans quelle mesure la notion de « sécurité nationale » peut justifier des mesures étatiques de surveillance ou d'autres types d'atteintes

aux droits fondamentaux. Cette question présente un intérêt particulier pour la protection de la confidentialité des communications avocat-client. Les recommandations formulées par le CCBE sont complétées par une enquête sur la situation dans 11 Etats membres de l'UE. Dans le cadre de cette réflexion, M. Bertrand Warusfel, expert français, a contribué à préciser la définition et l'interprétation de la notion de « sécurité nationale » en droit français.

X Technologies de l'information / Avenir de la profession

La DBF a assisté les experts français dans le cadre du projet EVIDENCE2e-CODEX. Ce projet vise à faciliter la coopération internationale en matière pénale entre les autorités des Etats membres en améliorant les conditions d'un échange sécurisé et rapide de preuves électroniques. INTERPOL, un des organismes leader du projet, a organisé un atelier à Bruxelles auquel Mme Nathalie Boudjerada, experte française, a participé afin que les préoccupations et le point de vue des avocats soient pris en compte dans le cadre de ce projet.

La DBF a également assisté les experts français dans le cadre des discussions visant à la modernisation de la carte électronique professionnelle. Mme Alexandra Perquin, experte française ainsi que la Conférence des Bâtonniers ont répondu au questionnaire réalisé par le Comité IT du CCBE relatif à la délivrance des cartes professionnelles en France.

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration d'un projet de recommandations du CCBE relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les tribunaux. Ces travaux ont été intégrés à plus grande réflexion sur l'impact de l'intelligence artificielle dans le domaine de la justice dans le cadre de laquelle le CCBE travaille également à l'élaboration de lignes directrices. Mme Alexandra Perquin, expert français, a formulé des observations et des commentaires sur le document de travail.

V. RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

PROFESSION

X Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (22 janvier - 31 janvier et 1^{er} février - 15 mai - 21 juin - 24 juin)

Au cours du dernier semestre, La DBF a suivi et contribué aux travaux du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Elle a, notamment, suivi les travaux à l'aide de la présence d'un représentant des Barreaux français à chacune des réunions, en coordination avec le ministère de la Justice français et la Commission européenne et rédigé des comptes rendus de ces réunions.

Ainsi, la DBF était présente ou représentée à plusieurs évènements :

- Le 22 janvier, lors d'une réunion du réseau français du RJECC consacrée au projet « Connaître la législation de l'Union européenne » (CLUE), à Paris. Le projet « Connaître la législation de l'Union Européenne » est un projet français monté dans le cadre d'un appel

à projets interprofessionnel de la Commission européenne et visant à renforcer les réseaux nationaux de manière à assurer une meilleure mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale.

- Les 31 janvier et 1er février, lors de la réunion annuelle du RJECC à Bruxelles,
- Les 15 mai, lors d'une réunion portant sur la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, à Bucarest,
- Les 21 juin, lors d'une réunion portant sur les procédures de notification et de signification des actes et d'obtention des preuves, à Bruxelles,
- Le 24 juin, lors du premier séminaire CLUE relatif au réseau judiciaire européen et aux dossiers familiaux transfrontières, à Lyon.

X Participation à la rencontre annuelle des Barreaux francophones (5 et 6 mai)

La DBF a participé, les 5 et 6 mai derniers, à la rencontre annuelle des Barreaux francophones, à Fribourg. Cette réunion, qui a réuni les Barreaux français, belge, luxembourgeois et suisse, a été l'occasion d'aborder différents sujets d'importance pour la profession d'avocat tels que le secret professionnel de l'avocat, la gouvernance du CCBE, le projet de code européen des affaires, l'assurance de protection juridique, l'open data en matière judiciaire et l'interprofessionnalité. Les Barreaux francophones ont adopté 3 déclarations communes relatives au secret professionnel de l'avocat, au projet de code européen des affaires et à l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh.

X Rencontre bilatérale Conseil national des Barreaux / Avocats.be (12 juin)

La DBF a participé, le 12 juin dernier, à la rencontre bilatérale entre Avocats.be et le Conseil national des Barreaux. Les sujets suivants ont été abordés : open data et application de l'intelligence artificielle aux banques de données de jugement, lutte contre le blanchiment de capitaux, projet « European Lawyers in Lesvos », représentation des femmes dans nos institutions, notation des cabinets d'avocats et attitude à l'égard des « legal techs ». La rencontre s'est clôturée par un déjeuner à l'Ambassade de France en Belgique, en présence de M. David Touvet, magistrat de liaison français en Belgique.

X Réunion des experts parisiens (17 juillet)

La DBF a organisé, le 17 juillet dernier, conjointement avec le Barreau de Paris, la réunion des experts du Barreau de Paris auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE). Après une introduction sur les enjeux d'un positionnement fort des avocats au niveau européen, le chef de Délégation française, M. Bertrand Debosque, le Président de la DBF et le membre parisien de la Délégation française, M. Jacques Bouyssou, ont présenté le CCBE, l'action de la Délégation française et de la DBF. Par la suite, des échanges ont été organisés entre experts autour de 4 thématiques afin d'échanger et de formuler des propositions concrètes autour des thèmes suivants : l'identification des priorités du Barreau de Paris à porter au CCBE ; les méthodes de travail et la communication autour de nos actions et de celles du CCBE ; comment mieux faire connaître l'incidence du droit européen dans l'exercice de la profession d'avocat ; comment améliorer les synergies entre les actions des Barreaux, du CCBE, de la FBE, de l'IBA et de l'UIA.

RENCONTRES

X Assemblée générale décentralisée du Conseil National des Barreaux à Strasbourg (11-13 avril)

Le Président de la DBF a participé, les 11, 12 et 13 avril derniers, à l'Assemblée générale décentralisée du CNB à Strasbourg. Une visite au Conseil de l'Europe était organisée à l'occasion de laquelle le rôle et le travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (« CEPEJ ») ainsi que le programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (« HELP ») ont été présentés. S'en sont suivies une visite à la Cour européenne des droits de l'homme puis à la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe. Les participants ont pu échanger, notamment, avec M. Jean-Baptiste Mattei, Représentant permanent, qui a exposé les priorités de la présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Cela a, également, été l'occasion d'évoquer le projet de Convention européenne de la profession d'avocat.

X Rencontre de M. Eamon Gilmore, Représentant spécial de l'UE pour les droits de l'Homme (20 juin)

La DBF a participé, le 20 juin dernier, à la rencontre entre Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente du Conseil national des Barreaux, et M. Eamon Gilmore, Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'Homme. Ce dernier était accompagné de Mme Julie Connell, sa conseillère politique et de M. Albert Grech, Membre de la Task Force Iran en charge des droits de l'Homme. Les échanges ont permis d'évoquer la situation de Mme Nasrin Sotoudeh et les actions à entreprendre à son soutien ainsi que la situation particulière des avocats en danger et leur rôle dans la protection des droits de l'Homme et de l'Etat de droit.

X Visite des Commissions ouvertes « Fiscal et douanier » et « Droit et pratique de l'Union européenne et droits fondamentaux » du Barreau de Paris à la Cour européenne des droits de l'homme (10 juillet)

La DBF a organisé, le 10 juillet dernier, la visite des 2 commissions ouvertes du Barreau de Paris à la Cour EDH. Durant cette visite, les participants ont assisté à la présentation du Programme du Conseil de l'Europe de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (« HELP ») par l'Unité en charge dudit programme. M. Pascal Dourneau-Josette, Chef de division à la Cour EDH, a présenté la jurisprudence de la Cour EDH en matière fiscale. Les participants ont, également, assisté à l'audience de Grande chambre dans le cadre de l'affaire *Centrum för rättvisa c. Suède* (requête n°35252/08) relative à la requête introduite par une fondation sans but lucratif à l'encontre de la législation suédoise autorisant l'interception massive de signaux électroniques en Suède aux fins du renseignement étranger.

X Rencontre entre la Présidente du CNB et les représentants de plusieurs institutions européennes (23 juillet)

La DBF a organisé, le 23 juillet dernier, la rencontre entre Mme Christiane Féral-Schuhl,

Présidente du Conseil national des Barreaux, et Mme Mychelle Rieu, Cheffe d'unité « Droits de l'homme » au Secrétariat Général du Parlement européen. Le cas de Mme Nasrin Sotoudeh et les pistes d'actions possibles ont été abordées ainsi que la situation des avocats emprisonnés et le futur projet de Convention européenne de l'avocat. Par la suite, une réunion organisée par la DBF avec certains conseillers de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union s'est tenue afin de discuter, notamment, du rôle des avocats dans les recours collectifs, de l'accès par les avocats aux bases de décisions de justice dans les Etats membres et du projet de codification du droit européen des affaires.

CONFERENCES ET EVENEMENTS

X Conférence de M. Philippe Léglièse-Costa (17 janvier)

Le Président de la DBF a assisté, le 17 janvier dernier, à la rencontre organisée par le Cercle des Délégués permanents français avec M. Philippe Léglièse-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne. Celui-ci a fait une présentation globale des enjeux de l'année 2019 dans des propos liminaires avant de répondre aux questions des participants concernant, notamment, le Brexit, l'Etat de droit et la défense de la langue française dans les institutions européennes.

X Rencontre avec les étudiants du Master 2 « Droit de l'Union européenne et droit de l'OMC » de l'Université Rennes 1 (21 janvier)

La DBF a rencontré, le 21 janvier dernier, les étudiants du Master 2 « Droit de l'Union européenne et droit de l'OMC » de l'Université Rennes 1 en voyage d'étude à Bruxelles. Cela a été l'occasion de présenter les diverses missions de la DBF au service des Barreaux français et de la profession d'avocat, notamment, au travers de la représentation d'intérêts auprès des institutions de l'Union et de l'information juridique des avocats français.

X Présentation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement, du Conseil de l'Europe (23 janvier)

Le Président de la DBF a participé, le 23 janvier dernier, à la présentation de la Charte éthique européenne sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement, adoptée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe, le 4 décembre 2018. La Charte a été présentée par le Directeur des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Christophe Poirel et l'experte scientifique danoise de la CEPEJ, Mme Merethe Eckhardt. Le Président de la DBF a ensuite présenté son point de vue de praticien sur la Charte, notamment, s'agissant des avancées qu'elle permet et des défis qu'il reste à relever pour la profession. Enfin, une discussion s'est tenue avec les participants, avec la participation de M. Stéphane Leyenberger, Secrétaire de la CEPEJ et de Mme Clementina Barbaro, Chef de l'Unité de coopération et Secrétaire du Groupe de travail sur la Qualité de la justice (GT-QUAL).

X Congrès mondial contre la peine de mort (26 février)

La DBF a assisté au Side Event « L'action des Barreaux dans la lutte contre la peine de mort » organisé à Bruxelles par le Barreau de Paris et l'Union Internationale des Avocats, dans le cadre du 7^{ème} congrès mondial contre la peine de mort.

X Journée bruxelloise du Multilinguisme et de la francophonie (7 mars)

La DBF a assisté, le 7 mars dernier, à la Journée bruxelloise du Multilinguisme et de la francophonie. La 1^{ère} table-ronde de cette journée était consacrée aux enjeux de la langue du droit et des négociations internationales. Elle rassemblait M. Johan Verbeke, directeur général de l'Institut Egmont, Mme Olga Cosmidou, ancien directeur général de l'Interprétation au Parlement européen et M. Stéphane Lopez, représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Union européenne. La table-ronde était animée par Mme Françoise Tulkens, ancienne Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme.

X Séminaire consacré au contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne (20 mars)

La DBF a organisé, le 20 mars dernier, ses Entretiens européens consacrés aux procédures contentieuses devant le Tribunal et la Cour de justice de l'Union européenne sous le patronage de M. Stéphane Gervasoni, Président de chambre au Tribunal de l'Union européenne et de M. José Luis da Cruz Vilaça, ancien Président du Tribunal de l'Union européenne, ancien Juge et ancien Avocat général à la Cour de justice. Constituée d'interventions en plénière et d'ateliers pratiques visant à former les participants à la pratique du contentieux, la journée a permis la constitution d'un forum entre praticiens du droit de l'Union (référendaires, avocats reconnus, agents, universitaires) et avocats français désireux de développer leur pratique en la matière.

X Session de brainstorming européen du Barreau de Paris (26 avril)

La DBF a participé, le 26 avril dernier, à une session de « brainstorming européen » organisé par l'Ordre des avocats du Barreau de Paris avec l'Ecole de formation du Barreau (EFB). Une vingtaine d'élèves avocats avaient été sélectionnés pour faire partie des groupes de travail qui devaient faire émerger les questions à poser aux candidats aux élections européennes du 26 mai 2019. 4 tables de discussion thématiques étaient l'occasion d'échanges sur 4 groupes de sujets, à savoir « Droit et Libertés » (Etat de droit, libre-circulation, asile ...), « Droit et Economie » (enjeux transfrontaliers, code européen des affaires, innovation numérique ...), « Droit et Société » (droit du quotidien, droit des travailleurs, droit de la famille ...) et « Questions transversales » (lisibilité du droit européen, par exemple). Le 13 mai prochain, le Barreau de Paris organise un évènement au cours duquel les représentants des élèves-avocats donneront leur point de vue sur l'Europe du droit et interpellent les candidats. A noter que, dans la perspective des élections européennes, le Conseil des barreaux européens (CCBE) a produit un Manifeste synthétisant les principales attentes de la profession vis-à-vis de la prochaine mandature du Parlement européen.

X Cérémonie de remise du prix Ludovic Trarieux à Nasrin Sotoudeh (24 mai)

La DBF a assisté à la cérémonie de remise du 23^{ème} prix International des Droits de l'Homme « Ludovic Trarieux » 2018 à Mme Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne condamnée à 38 années de prison et à 148 coups de fouet et détenue à la prison d'Evin à Téhéran, au palais de justice de Bruxelles. Cette cérémonie était précédée d'une conférence sur la situation des droits fondamentaux en Europe.

X Conférence de lancement du cours HELP sur les enfants réfugiés et migrants (3 juin)

La DBF a participé, conjointement avec le CNB et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour les réfugiés (HCR), à l'organisation de la Conférence de lancement du cours HELP du Conseil de l'Europe (CdE) sur les enfants réfugiés et migrants à l'intention des avocats français, à Paris.

X Conférence « Courts and Internet governance » (5 juin)

La DBF a assisté, le 5 juin dernier, à la conférence « Courts and Internet governance » organisée par l'Université de Maastricht et l'Université St-Gallen à Bruxelles. Les 3 table-rondes visaient à expliciter le rôle croissant des juridictions dans le cadre juridique lié à l'encadrement des technologies numériques ainsi qu'à présenter les avancées et défis de la justice en ligne en Europe.

X Conférence « Perspectives pour le nouveau Parlement européen » de M. Thomas Bondiguel (6 juin)

La DBF a participé, le 6 juin dernier, dans le cadre du Cercle des Délégués permanents français, à l'intervention de M. Thomas Bondiguel, Conseiller chef du service « Parlement européen » à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne. Celui-ci a présenté les actions et démarches de son service et a dressé un panorama des perspectives pour le nouveau Parlement européen.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 (0)2 230 83 31
e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu
 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)